

Liste des codes MCC-MNC attribués au Maroc (classés par ordre croissant du MNC) :

MCC	MNC	Attributaire	Technologie	Date d'attribution
604	00	Médi Telecom	Mobile 2G (GSM)/3G (UMTS)/4G (LTE) (réseau public - licence au titre de l'article 2 de la Loi n°24-96)	1999
604	01	Itissalat Al-Maghrib	Mobile 2G (GSM)/3G (UMTS)/4G (LTE) (réseau public - licence au titre de l'article 2 de la Loi n°24-96)	1994
604	02	Wana Corporate	Mobile 2G (GSM)/3G (UMTS)/4G (LTE) (réseau public - licence au titre de l'article 2 de la Loi n°24-96)	2009
604	05	Wana Corporate	Mobile : Technologie CDMA (réseau public - licence au titre de l'article 2 de la Loi n°24-96)	2006
604	06	Itissalat Al-Maghrib	CDMA Fixe (licence au titre de l'article 2 de la Loi n°24-96)	2006
604	07	ONCF	GSM-R (Réseau indépendant : Autorisation au titre des articles 3 et 14 de la Loi n°24-96)	2016
604	20	Médi Telecom	Mobile (pour les besoins des stations de base déployées dans le cadre du service universel)- Expérimental	2017
604	22	Wana Corporate	Mobile (pour les besoins des stations de base déployées dans le cadre du service universel) - Expérimental	2017
604	04	Al Houria Telecom	GMPCS (Satellite : Global Star) (licence au titre de l'article 2 de la Loi n°24-96)	2004
604	99	Al Houria Telecom	GMPCS - IS41 TDMA Analogique - Satellite : Global Star (licence au titre de l'article 2 de la Loi n°24-96)	2004
604	03	MORATEL	3RP/TETRA (licence au titre de l'article 2 de la Loi n°24-96)	2004
604	0007	MORATEL	3RP/TETRA (licence au titre de l'article 2 de la Loi n°24-96)	2011
604	0100	Société Nationale des Autoroutes du Maroc	TETRA (Réseau indépendant : Autorisation au titre des articles 3 et 14 de la Loi n°24-96)	2009
604	0200	CIRES TELECOM	3RP/TETRA (licence au titre de l'article 2 de la Loi n°24-96)	2006
604	0300	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT VERT (SADV)	3RP/TETRA (licence au titre de l'article 2 de la Loi n°24-96)	2017

IMSI : International Mobile Subscription Identity (Identité internationale d'abonnement mobile) : composé d'une chaîne de numéros d'une longueur maximale de 15 chiffres identifiant exclusivement un abonnement.

MCC : Mobile Country Code (Indicatif mobile de pays) : premier champ de l'IMSI, d'une longueur de trois chiffres, il identifie un pays. Pour le cas du Maroc, c'est actuellement 604 conformément au complément numéro No. 803 – 1.I.2004 de la recommandation E.212 (11/98) de l'UIT-T (secteur de la normalisation de l'Union Internationale des Télécommunications).

MNC : Mobile Network Code (Code de réseau du mobile) : deuxième champ de l'IMSI, d'une longueur de deux ou trois chiffres, administré par l'administrateur de plan de numérotage national concerné. Il est régi et constitué conformément à la recommandation E.212 de l'UIT-T (pour le cas des technologies 2G/3G/4G). Pour les technologies de type TETRA, le MNC est régi et constitué conformément à la recommandation E.218 de l'UIT-T et sa longueur est 4 chiffres au maximum.